

## 71 - Motion pour l'armement de la Police Municipale de Besançon présentée par le groupe Front National - RBM

«**M. LE MAIRE** : Je voudrais rappeler la règle de présentation des motions. J'ai regardé attentivement le règlement intérieur, donc il n'y a pas de débat, chaque groupe peut, s'il le souhaite et ce n'est pas une obligation, demander au Maire l'autorisation d'intervenir, le Maire donnera cette autorisation pour une intervention de 2 minutes que je contrôlerai strictement avec mon chronomètre personnel qui est très précis au 1/100<sup>ème</sup> de seconde. Je veux simplement rappeler la position du Maire puisqu'en fait c'est une responsabilité personnelle que je prends.

Après le 7 janvier nos personnels de police municipale se sont interrogés, interrogation compréhensible d'ailleurs, par rapport à l'éventualité d'être doté d'armes létales, sachant qu'il était même possible de «récupérer» entre guillemets des armes de la police nationale. J'ai rencontré les organisations syndicales, je les ai encore rencontrées cet après-midi même. Je leur ai réexpliqué la position du Maire. J'ai rencontré aussi les groupes politiques qui sont tous venus me voir d'une façon très républicaine et qui m'ont donné leur position, certains pour, certains contre. Les groupes de l'opposition sont venus... nous nous en avons parlé, ma chère, en Municipalité ou en réunion de groupe me semble-t-il -je ne suis pas obligé de vous envoyer une convocation quand on en parle entre nous c'est suffisant-. On peut se voir en réunion de groupe majoritaire -c'est plus compliqué de voir M. GROSERRIN dans le groupe majoritaire... tout peut arriver mais ce n'est pas le cas pour l'instant-. Donc par rapport à cela qu'avons-nous dit ? Je propose que ceux que ça n'intéresse pas aillent discuter dehors. Moi je vais continuer à vous expliquer pourquoi ce sujet est important et je souhaite que là-dessus on donne les explications et qu'on s'explique les uns les autres. Comme un certain nombre de membres de mon groupe, quasi majoritairement, on le verra tout à l'heure, nous ne sommes pas favorables à cela. Ce que nous voulons effectivement c'est donner à la police municipale les moyens de se protéger dans le cadre de ses missions de police municipale. Actuellement, vous le savez, il existe une tendance qui ne date pas de 2012 mais des années 2000, le grand pic c'était entre 2002 et 2012 et ça avait déjà commencé auparavant d'ailleurs, il faut le reconnaître, qui consiste à transférer de plus en plus de missions de la police nationale sur la police municipale. Ce sont aussi des transferts de charges ayant des coûts, la police nationale c'est le budget de la nation qui le paie, la police municipale c'est le budget de la ville, ce sont les contribuables bisontins qui paient. Donc c'est quelque chose qu'on connaît depuis un certain nombre d'années. Le rôle de la police municipale n'est pas effectivement de poursuivre les brigands dans les quartiers, ce n'est pas, par exemple, d'arrêter ceux qui se sont tirés dessus à Planoise, ce n'est pas sa mission. Sa mission est toute autre. Donc si l'on modifie les missions, nous devons faire face aux désengagements de l'Etat et des demandes comme celles-ci vont fleurir. Aujourd'hui que disons-nous ? Nous disons que nous connaissons les missions de la police municipale. Je me rappelle d'ailleurs lorsqu'on avait envisagé d'étendre les horaires de notre police municipale jusqu'à 2 ou 3 heures du matin, j'avais reçu moi-même des délégations de policiers et policières municipaux venus me dire -je leur ai rappelé cet après-midi- que ce n'était pas leurs missions, qu'ils n'avaient pas été embauchés pour cela et que c'était le rôle de la police nationale.

Depuis, écoutant effectivement nos policiers municipaux, alors que nous l'avions dit, nous l'avions même écrit, nous sommes revenus là-dessus, en plus j'ai eu l'occasion d'en parler très longuement en tout cas avec le dernier directeur départemental de la sécurité publique qui m'a dit : «c'est un travail spécial, la nuit, des missions compliquées. Nous préférons que vous soyez plus présents sur les missions d'ordre de police municipale, telles qu'on les connaît actuellement et le soir faisons en sorte que ce soit nos policiers qui le fassent». Donc, par rapport à cela on a réfléchi et on a considéré qu'une arme létale ce n'était pas la bonne solution, pourquoi ? D'abord, une arme, certains ici le savent mieux que moi puisque de par leur métier ils l'ont pratiqué par le passé, dans la majorité et opposition confondues il faut être très formé, très entraîné. Une arme c'est quelque chose de dangereux qui nécessite l'acquisition de comportements très précis, j'ai même envie de dire d'automatismes très précis. Cela signifie qu'il faudrait une formation spécifique, qui n'est pas la formation que nous avons -en tout cas pour l'instant- dans notre police municipale. Je vais vous donner un exemple. Surtout, ce que j'ai expliqué aux policiers, c'est que je voulais qu'ils protègent la population mais qu'aussi on puisse les protéger. Lorsque vous avez -imaginons ce qui s'est passé rue du Chasnot l'autre soir- des personnes qui sortent, ils ont pris 400 €, ils sortent une arme à la main. Ils se trouvent face à un policier municipal, cela signifie une personne pistolet dans la

main, armé, prêt à tirer et qui ne fera pas attention aux dégâts collatéraux, et vous avez en face de vous deux personnes surprises qui, le temps qu'ils dégainent, qu'ils se mettent en position de tirer, qu'ils se disent je tire ou je ne tire pas, si vous êtes effectivement un gangster vous ne vous posez pas les mêmes questions que si vous êtes un fonctionnaire de police justifiant qu'il est en état de légitime défense. Et moi je pense qu'à cet instant-là, le temps de réflexion passé, nos gars se seront fait tirer dessus. On me donne l'exemple de Cavalaire où un policier municipal a été tué. C'est un drame, j'ai d'ailleurs participé à l'hommage qui a été justement rendu ici à Besançon. Il faut savoir comment les faits se sont déroulés. A Cavalaire les policiers municipaux n'étaient pas sur les lieux de l'opération, ils étaient à 400 ou 500 m dans une voiture et ils se sont faits tirer dessus par les gangsters qui passaient devant eux. En plus à Cavalaire les policiers municipaux étaient armés mais cela n'a rien changé. De la même façon les policiers nationaux qui étaient armés et spécialisés, entraînés, chargés de la protection de Charlie Hebdo se sont faits tuer aussi par des gens qui, eux, n'ont aucun respect de la vie, des personnes qui manient la kalachnikov, que voulez-vous faire contre eux, à partir du moment où ils ont décidé de tuer ? Nous, ce que nous avons décidé, ce qui est ma position et je la maintiens, puisque je le répète, c'est une décision personnelle que je prends, c'est premièrement d'armer la police municipale des bâtons de défense qu'ils réclamaient qui sont aussi des armes létales, il faut le savoir ; un bâton de défense mal utilisé peut devenir une arme qui tue, c'est vrai. Ce n'est pas une arme létale en tant que telle mais elle peut le devenir, comme d'ailleurs un taser peut aussi le faire. C'est la raison pour laquelle une formation très précise est nécessaire. Nous allons donc les doter de ces armes. Pour ces armes il y a tout un processus, j'en ai fait la demande au Préfet, les tasers, les bâtons de défense. Le Préfet doit donner son autorisation. Auparavant on doit justifier que nos locaux ont été aménagés en terme de sécurité et que nous mettrons en place une formation. La formation ne peut être dispensée que par le CNFPT, le Centre National de Formation des Personnels Territoriaux. Nous organiserons des formations spécifiques ici pour cela et ensuite on pourra former à l'utilisation du taser.

Donc nous en sommes là aujourd'hui et je pense que ce n'est pas forcément apporter plus de sécurité à nos personnels, je pense même le contraire. Ce qu'il faut, en plus de cela et j'ai commencé à le demander au Ministre de l'Intérieur qui nous a partiellement entendus car la vraie solution ce n'est pas que nos policiers municipaux, femmes et hommes qui n'ont pas été embauchés pour cela, je le rappelle, interviennent, c'est donner les moyens à la police nationale. Le maintien de l'ordre, courir après les bandits relèvent des missions régaliennes de la police nationale, il faut lui donner les moyens. Je ne reviendrai pas là-dessus parce que je ne veux pas polémiquer et tout le monde a sa part de responsabilité, depuis des années il n'y a plus assez de policiers. Il faut leur donner des moyens, des moyens humains, des moyens en matériels, qu'ils aient des voitures qui aillent aussi vite que celles qu'ils poursuivent, des moyens de communication, il faut le faire. Deuxièmement, il faut que nous puissions coordonner nos actions et ça on le fait bien, entre autres grâce à la vidéoprotection mise à la disposition tous les jours de la police nationale qui s'en sert beaucoup. Ensuite il faut donner des moyens à la justice parce qu'il n'y a rien de pire, lorsqu'un délinquant ou un gangster a été arrêté -surtout les délinquants, les gangsters généralement ne ressortent pas- qu'ils soient convoqués 6 mois ou 8 mois après pour passer devant un officier de police judiciaire. Il faut donc que la sanction soit juste, qu'elle soit équilibrée mais qu'elle soit rapide parce que cela ne sert à rien effectivement de mettre en place un dispositif si les gens ne sont pas jugés rapidement. Donc des moyens à la police nationale, moyens humains, matériels, communication, meilleure coopération et aussi coordination de ce que nous faisons et aussi moyens à la justice. Nous avons déjà, depuis un certain nombre de mois, renforcé les moyens de notre police. Ce que nous avons fait depuis quelque temps, je le rappelle quand même, c'est que nous consacrons plus d'un million d'euros supplémentaire par an sur la question du recrutement de personnel parce qu'il faut aussi qu'il y ait du personnel, qu'à terme, vous le savez, nous aurons 26 policiers municipaux en plus. Nous avons mis en place la vidéoprotection, je sais qu'il y a eu des débats là-dessus, il y a 85 caméras, nous avons installé un centre de supervision urbaine. Ce que je peux vous dire -il y a d'ailleurs un rapport qu'on pourra présenter pour faire le bilan- c'est que c'est très utilisé par les magistrats et la police nationale, cela a permis entre autres mais pas uniquement, de régler beaucoup d'affaires, des affaires de rodéos urbains qui ont diminué.

Il faut aussi que nous continuions à agir sur le volet éducation prévention répression et pour cela des actions sont mises en place et il y a donc effectivement la volonté de mettre en place de la médiation sur les quartiers, nous l'avons dit tout à l'heure, mettre en place un Conseil des Droits et des Devoirs des

Familles, un CDDF pour rappeler un certain nombre de droits et de devoirs. D'autre part nous allons, vous le savez, je vous l'ai dit, équiper la police de tasers, nous allons la doter de bâtons, de matraques télescopiques mais je n'aime pas le terme «matraque». Nous allons aussi demander le renforcement des bombes lacrymogènes et tous nos policiers sont équipés maintenant de gilets pare-balles. Le métier de policier est un métier dangereux, je le sais, c'est pour cela que j'ai beaucoup de respect pour le métier difficile qu'ils exercent mais je crois qu'aujourd'hui, bien sûr on n'est jamais à l'abri de rien, je pense par exemple à ce policier qui était en faction à Cavalaire, il était armé, il a été tué et c'est un drame pour lui, pour sa famille et pour toute la police municipale mais c'est quelque chose qui n'est pas prévisible. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cette position. Je répondrai à vos questions si vous en avez.

J'ai fait réaliser aussi une enquête au niveau des grandes villes de France et majoritairement, pas toutes, mais majoritairement, mises à part beaucoup de villes dans le Sud et d'autres villes comme Strasbourg par exemple, qui sont armées depuis très longtemps -Lyon vient d'équiper ses policiers, Metz aussi vient de les équiper- mais mis à part ces cas-là la plupart des villes -j'en ai parlé par exemple au maire de Dijon puisqu'on se voit pas mal ces temps-ci- qui m'a dit qu'il était sur la même position, qu'il n'était pas question d'armer la police municipale, n'ont pas doté leur police municipale d'armes. Je l'ai redit cet après-midi aux policiers. Ce que je veux aussi c'est faire en sorte... je me mets dans cette situation, un policier qui arrive devant le Casino Market et qui se trouve face à des hommes qui déboulent en face de lui avec des armes chargées, que fait-on ? Eh bien, à moins de s'appeler Lucky Luke, vous n'avez pas le temps de dégainer et de vous défendre. Voilà, c'est mon avis, maintenant je vais laisser M. MOUGIN lire sa motion, une intervention de 2 mn par groupe et ensuite on vote. Je sais que je n'arriverai pas à me mettre d'accord avec M. MOUGIN là-dessus. Il y a 2 motions, on les lit les 2 à la suite ? C'est mieux comme ça si vous voulez.

**M. Philippe MOUGIN, Conseiller Municipal, Rapporteur :** *«Suite aux attentats terroristes du 13 novembre 2015, François Hollande et plusieurs de ses ministres ont décrété l'état d'urgence prolongé face à la menace islamiste, certains allant jusqu'à déclarer que nous étions en «guerre». Pour une fois, ils ont raison.*

*Il aura malheureusement fallu attendre 130 morts et 350 blessés, pour que le gouvernement daigne enfin prendre les mesures que le Front National réclame depuis des années : rétablissement de nos frontières nationales, déchéance de nationalité pour les binationaux, recrutement de policiers, gendarmes et douaniers, n'allant toutefois pas jusqu'à rétablir l'ensemble des effectifs supprimés sous Nicolas Sarkozy.*

*Cet arsenal de propositions, bien qu'insuffisantes, a au moins le mérite de nous permettre de vous reposer la question aujourd'hui de la sécurité à Besançon, et de l'armement de nos policiers municipaux.*

*Sur ce sujet, François Hollande est allé jusqu'à proposer de fournir gratuitement l'armement des policiers municipaux des Villes qui en feraient la demande ; preuve -s'il en était besoin, de l'importance d'aller dans cette direction. Une proposition d'ailleurs relayée par le Préfet de Région le 20 novembre 2015.*

*Suite à ces déclarations, émanant de votre propre «camp» politique, nous souhaitons poser de nouveau ici ce débat, absolument essentiel face aux menaces constituées face à notre société que ce soit :*

- par la hausse de l'usage des armes à feu dans notre ville (12 au moins en 2015 !)*
- ou par le danger d'un terrorisme islamiste, sauvage, sans limites et inhumain.*

*Vous connaissez les risques auxquels est exposée notre police municipale. Plusieurs fonctionnaires d'autres villes ont subi la barbarie. Clarissa JEAN-PHILIPPE qui intervenait sur un accident de circulation à Montrouge, Aurélie FOUQUET dans un projet avorté de braquage. Il y a quelques jours encore, un policier municipal de Cavalaire-Sur-Mer (83), Christophe BUISSOU, purement assassiné*

*alors qu'il se trouvait loin derrière les gendarmes intervenant sur une simple dispute de couple. Leurs uniformes ne les ont pas protégés de leurs assassins, au contraire... et les hommages nationaux pour les premiers cités ne les ont pas ramenées à la vie.*

*Monsieur le Maire, vous estimiez vous-même en début d'année que nos policiers municipaux étaient en danger. Vous leur avez d'ailleurs fourni des gilets pare-balles. C'est bien. Mais c'est insuffisant. Les pistolets à impulsions électriques, pour lesquels nos policiers municipaux n'ont toujours pas reçu de formation, et qu'ils ne devraient utiliser en présence de 2 collègues, alors qu'ils patrouillent généralement en duo, ne remplaceront jamais une arme à feu face aux armes lourdes auxquels ils peuvent avoir à faire face, devant des individus déterminés à tuer.*

*Nos policiers municipaux doivent avoir une chance de sauver leur vie et celle de nos concitoyens. La légitime défense est d'ailleurs prévue par le code pénal pour tous les citoyens, y compris pour les fonctionnaires de la police municipale. C'est un droit fondamental. Profitons de l'opportunité offerte par l'Etat pour équiper gratuitement notre police municipale, à qui il conviendra de proposer une formation sérieuse et adaptée, et dont la prise en charge partielle ou totale peut être demandée par conventionnement avec la Police Nationale. L'immense majorité des policiers municipaux réclame d'être armée. Cette volonté est en plus partagée par les Bisontins dans toutes les enquêtes d'opinions, dans les médias et sur le terrain.*

*Monsieur le Maire, sortez de votre entêtement ! Délaissez l'angélisme absurde distillé par l'aile rouge et verte de votre exécutif. A moins qu'il ne s'agisse simplement que d'un manque de confiance envers nos fonctionnaires ?*

*En janvier dernier, nous rappelions au sein de ce conseil que la vie d'un policier municipal ne valait pas moins que celle d'un gendarme ou d'un fonctionnaire de police nationale. Comme sur de nombreux sujets, le Front National vous alerte et vous demande de réexaminer la question de l'armement de notre police municipale avant qu'un drame ne survienne.*

*Nous vous conjurons de vous prononcer en faveur de l'armement de notre Police Municipale».*

**M. LE MAIRE :** Je n'aime pas du tout la fin, quand vous dites que je suis «d'un angélisme absurde distillé par mon aile rouge et verte», je ne vois pas vraiment ce que cela signifie, premièrement et deuxièmement «l'armement de notre police municipale avant qu'un drame ne survienne» c'est très grave. Admettez qu'il y ait malheureusement un drame comme il y a eu à Cavalaire, là où la police municipale était armée, vous me mettriez ça sur le dos ? Je vois bien les manipulations là, si jamais il y avait un drame ce serait de ma faute. Les policiers à Paris étaient armés, vous le savez très bien. Les policiers à Cavalaire étaient armés, vous le savez très bien et ça n'a absolument rien changé. Quant à ce que vous dites, la menace islamiste, ce n'est pas à la police municipale de combattre la menace islamiste, moi je vous le dis. C'est le rôle de la police nationale, c'est aux services de renseignement et moi je ne demande pas à mes policiers d'aller combattre la menace islamiste, je ne leur demande pas d'aller dans les quartiers le soir s'il y a des difficultés, je ne leur demande pas d'y aller. C'est à la police nationale d'y aller. Quant aux tasers, je vous incite à regarder peut-être sur Youtube l'attentat qui a eu lieu dans le métro à Londres il y a quelques jours, vous verrez qu'un homme armé de couteau a blessé gravement 2 ou 3 personnes et qu'il a été -on le voit très bien- parfaitement neutralisé par un taser. Il n'y a pas de choses absolues, moi je me sens responsable, c'est pour cela que depuis le début de l'année on a mis à disposition des gilets, on va renforcer les bombes lacrymogènes, les bâtons de défense, qu'on va mettre le taser, renforcer la formation au sport de défense mais je n'accepterais pas que l'on me dise que c'est un entêtement et que je mets en péril la vie de mes agents. Je pense qu'au contraire ce n'est pas leur rendre service. J'ai eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises avec des hauts responsables de la police nationale qui étaient ici, qui tous m'ont dit la même chose, tous m'ont dit «chacun son boulot, courir après les bandits c'est la mission des gendarmes dans la périphérie, dans le monde rural et c'est la mission de la police nationale dans les villes, ce n'est pas le rôle de votre police municipale». Moi je vous le répète, il y a deux ou trois ans ils sont venus me voir en disant «on n'est pas d'accord sur l'extension dans les quartiers le soir, on n'a pas été embauché pour ça». Ce qu'il faut voir ce sont les missions, il faut que leurs missions soient en lien, en liaison avec leur équipement mais effectivement ils ne sont pas équipés pour aller combattre des terroristes islamistes, ils ne le sont pas et je ne leur demande pas de le faire, ce n'est pas leur boulot, je ne

leur demande pas de le faire. Donc une intervention par groupe. Monsieur MOUGIN, vous avez donc parlé».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (41 contre, 2 pour, 12 élus n'ayant pas pris part au vote), décide de rejeter cette motion présentée par le Groupe Front National - RBM.

Rapport rejeté à la majorité

Pour : 2

Contre : 41

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 18 décembre 2015.*